

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **6 OCTOBRE 2014 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Luc DUVAL,	conseiller.
------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	greffière, directrice générale.
----------------	---------------------------------

14,245 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

14,246 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- 19.1 UTILISATION D'UNE BORNE-FONTAINE PAR CASCADES
- 19.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Achat d'un camion pompe-citerne
- 19.3 SALON DE NOËL ORGANISÉ PAR L'AFÉAS – Demande de contribution financière
- 19.4 PROJET D'INTRANET PRÉSENTÉ PAR M. STÉPHANE BLAIS DE LA FIRME A2S

14-192 RÉSOLUTION NO 14-192 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

14,247 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 8 septembre 2014.

14-193 **RÉSOLUTION NO 14-193**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 8 septembre 2014 tel que présenté.

14,248 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une représentante de l'AFÉAS explique aux membres du conseil leurs demandes de contribution financière pour le Salon de Noël et elle répond à leurs questions.

La mairesse remercie madame Hémond et lui mentionne qu'on l'informerait de la décision dès demain.

Le directeur du Service de sécurité incendie étant présent dans la salle, la mairesse suggère de traiter le point 19.2 de l'ordre du jour immédiatement. Les membres du conseil sont d'accord.

14,249 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Achat d'un camion pompe-citerne

Le directeur du Service de sécurité incendie informe les membres du conseil des démarches qu'il a effectuées pour trouver un camion pompe-citerne.

Après discussion, les membres du conseil conviennent d'aller en appel d'offres pour l'achat de ce camion.

14-194 **RÉSOLUTION NO 14-194**
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT
D'UN CAMION POMPE-CITERNE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le camion autopompe no 201 du Service de sécurité incendie est hors d'usage et que les coûts de réparation sont trop élevés;
- 2 Il y a lieu que la ville remplace ce camion;
- 3 Il y a lieu que la ville procède par appel d'offres pour l'achat d'un nouveau camion pompe-citerne;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière à procéder par appel d'offres pour l'achat d'un nouveau camion pompe-citerne pour le Service de sécurité incendie.

La mairesse suggère de traiter les points 19.4 et 19.1 dès maintenant. Les membres du conseil sont d'accord.

14,250 PROJET D'INTRANET PRÉSENTÉ PAR M. STÉPHANE BLAIS DE LA FIRME A2S

Les membres du conseil ne vont pas de l'avant avec le projet d'intranet présenté par M. Stéphane Blais de A2S. Le besoin n'est pas présent pour le moment.

14,251 UTILISATION D'UNE BORNE-FONTAINE PAR CASCADES

Le conseiller Christian Côté dépose une demande de Cascades Services et Achats pour l'utilisation d'une borne-fontaine et se retire des discussions et des décisions concernant cette demande.

**14-195 RÉSOLUTION NO 14-195
AUTORISATION ACCORDÉE À
CASCADES SERVICES ET ACHATS
POUR L'UTILISATION D'UNE BORNE-FONTAINE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Cascades Services et Achats a présenté une demande à la ville pour utiliser la borne-fontaine située près de Boralex le mercredi 15 octobre 2014 pour environ 5 heures;
- 2 La consommation d'eau se situera entre 9 000 à 18 000 gallons;
- 3 La borne-fontaine sera raccordée à un camion citerne « non-pressurisé » et que le tout sera approuvé par le contremaître des travaux publics de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise Cascades Services et Achats à utiliser la borne-fontaine située près de Boralex, le mercredi 15 octobre 2014 pour une durée d'environ 5 heures.

- 2- **COÛT.** La ville facturera la quantité d'eau utilisée durant la période.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Cascades Services et Achats et à M. Éric Hamel, contremaître des travaux publics.

14,252 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Marie-Josée Pleau informe les membres du conseil que le projet de la ville n'a pas gagné dans le cadre du concours des Fleurons du Québec « Un jardin dans ma ville ».

La conseillère Krystel Houle-Plante souligne que le 5 octobre avait lieu le Splash des couleurs pour lequel il y a eu 200 inscriptions. Il s'agit d'une très bonne participation et les participants attendent une 2^e édition de cette activité.

14,253 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service d'infrastructures, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été vus en comité plénier. Le rapport de la bibliothèque a été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session.

14,254 COMPTES DU MOIS

14-196 RÉSOLUTION NO 14-196 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT VINGT-SEPT DOLLARS ET VINGT-SEPT CENTS (284 627,27 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

14,255 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

14,256 TRÉSORERIE – Mise à jour des systèmes de taxes à la consommation – Mandat à la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.)

**14-197 RÉSOLUTION NO 14-197
MISE À JOUR DES SYSTÈMES DE
TAXES À LA CONSOMMATION
MANDAT À LA FIRME PLANITAXE
(ÉTHIER AVOCATS INC.)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 13-241, la ville avait donné le mandat à la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc) de procéder à une mise à jour des systèmes de taxes à la consommation reliés principalement aux TPS et TVQ;
- 2 Il y a lieu que la ville ait une mise à jour plus régulière des systèmes de taxes à la consommation;
- 3 La firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.) a déposé une offre de services établissant les honoraires de la firme équivalents à 35 %, calculés en fonction des montants récupérés des autorisée fiscales, en capital et intérêts, plus toutes taxes applicables;
- 4 La ville n'aura à déboursier aucuns autres frais de quelque nature que ce soit que ceux prévus dans l'offre de service;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.) pour procéder à une mise à jour des systèmes de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ et ce, à tous les trois mois, le tout tel que décrit au contrat de services qui fait partie intégrante de la présente résolution.
- 2- **COÛT.** La ville est autorisée à payer des honoraires équivalents à 35 % des montants récupérés des autorisés fiscales.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.)

14,257 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2013

La directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, dépose les indicateurs de gestion 2013.

14,258 DÉCORATIONS DE NOËL – Mandat

14-198 RÉSOLUTION NO 14-198 DÉCORATIONS DE NOËL MANDAT AUX SERRES PERREAULT INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les fêtes de Noël approchent et qu'il y a lieu de décorer l'extérieur des édifices municipaux;
- 2 Des fonds sont disponibles au budget pour ces travaux;
- 3 Les Serres Perreault inc. ont présenté une soumission intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Serres Perreault inc. pour procéder à l'installation des décorations de Noël à l'extérieur de ses édifices municipaux, le tout tel que décrit à la soumission du 3 octobre 2014.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution :
 - **TROIS MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (3 150,00 \$)** pour la préparation et l'installation des décorations;
 - **TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (350,00 \$)** pour un sapin naturel et le remplacement de matériel, tel que ruban, tulle, etc.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Serres Perreault inc.

14,259 SOUPER DES FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

14-199 RÉSOLUTION 14-199 CONTRIBUTION AU SOUPER DES FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

- 1 Il y a lieu d'organiser un souper de Noël pour les employés municipaux;

2 La ville dispose d'un budget pour cette activité;

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS.** La ville accorde un montant maximal de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** taxes incluses par personne pour le souper des Fêtes des employés municipaux.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

14,260 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

**14-200 RÉSOLUTION NO 14-200
FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL
DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu d'établir les horaires de fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES.** La ville est autorisée à fermer ses bureaux pendant la période des fêtes à compter du 22 décembre 2014 jusqu'au 2 janvier 2015 inclusivement.
- 2- **SERVICES MAINTENUS.** La ville continuera à maintenir les services de prélèvements et de contrôle d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et assurera une garde pour les urgences municipales.
- 3- **INFORMATION.** Un article sera publié dans l'Écho des chutes de décembre afin d'informer la population.

14,261 AUTORISATION DE DÉPENSES

**14-201 RÉSOLUTION NO 14-201
AUTORISATION DE DÉPENSES**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser les dépenses telles que présentées dans le tableau intitulé « Autorisations de dépenses – Octobre 2014 » au montant total de **ONZE MILLE SIX CENT DEUX DOLLARS ET CINQUANTE ET UN CENTS (11 602,51 \$)**.

14,262 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 14-04 Règlement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire

**14-202 RÉSOLUTION NO 14-202
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 14-04
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE
DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 14-04 *Règlement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire* tel que présenté par la greffière.

**14,263 FABRIQUE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS –
Demande de don pour le rallye automobile**

Les membres du conseil accusent réception, sans y donner suite, d'une demande de don de 200 \$ de la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois dans le cadre de son rallye automobile.

14,264 DESTRUCTION DE DOCUMENTS

**14-203 RÉSOLUTION NO 14-203
DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;
- 2 L'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;
- 3 L'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;
- 4 Les articles 87 et 88 de la *Loi sur les Cités et Villes* stipulent que la greffière ne peut se désister de la possession des archives de la ville qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPROBATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls approuve la liste de destruction des archives préparée par

Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2 mai 2014 et d'autoriser la greffière à procéder à la destruction de ces documents.

14,265 ANALYSE DE CIRCULATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La directrice générale fait un résumé de l'analyse de circulation sur une partie du boulevard Marie-Victorin qui a été présentée par la Sûreté du Québec.

14,266 AFFAIRES NOUVELLES

14,266.1 UTILISATION D'UNE BORNE-FONTAINE PAR CASCADES

Ce point a été traité précédemment.

14,266.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Achat d'un camion autopompe

Ce point a été traité précédemment.

14,266.3 SALON DE NOËL ORGANISÉ PAR L'AFÉAS – Demande de contribution financière

Suite à la demande de l'AFÉAS, les membres du conseil acceptent d'accorder une contribution financière pour l'achat de signets.

14-204 RÉSOLUTION NO 14-204 SALON DE NOËL ORGANISÉ PAR L'AFÉAS SIGNETS PUBLICITAIRES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'AFÉAS de Kingsey Falls organise la troisième édition du Salon de Noël qui se tiendra à la salle municipale et au Pavillon des loisirs les 21, 22 et 23 novembre 2014;
- 2 L'AFÉAS demande à la ville de payer des signets pour annoncer ce salon;
- 3 Il y a lieu que la ville encourage cette activité ;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Graphitek des signets, recto couleur / verso noir, pour le Salon de Noël, le tout tel que prévu à la soumission no 9816 préparée pour l'AFÉAS de Kingsey Falls.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS CENT TRENTE-TROIS DOLLARS ET QUARANTE-TROIS CENTS (333,43 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

14,266.4 PROJET D'INTRANET PRÉSENTÉ PAR M. STÉPHANE BLAIS DE LA FIRME A2S

Ce point a été traité précédemment.

14,267 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22 h 40.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière